



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

Division des personnels
Bureau de la gestion collective

Affaire suivie par :
Mélissa CAUVI Cheffe de bureau
Tél : 04 90 27 76 44
Laurence ELIAS
Tél : 04 90 27 76 27
correspondant-handicap84@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
840077 AVIGNON Cedex 04

DEMANDE DE BONIFICATION AU TITRE DU HANDICAP

MOUVEMENT INTRA-DEPARTEMENTAL 2026

A renvoyer à la DSDEN de Vaucluse
Division des personnels
pour le Jeudi 07 Mai 2026

NOM : Prénom :
Date de naissance : Situation de famille :
Nombre et âge des enfants à charge :
Domicile : ville : Tél. :

Personne concernée : Intéressé(e) Conjoint Enfant
Dates de validité de la reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH) ou enfant handicapé ou gravement malade :
(Le dépôt de demande auprès de la MDPH n'est plus recevable) Validité RQTH du au

Affectation actuelle : école :
ville :
Modalité d'affectation (entourer la mention correspondant) : TPD / AFA / PRO
Nature de poste (à entourer) : ECMA / ECEL / DIR / TRS / TR / brigade / spécialisé :
Situation administrative (à entourer) :
activité normale, stagiaire, CLM, CLD, poste adapté, congé parental, disponibilité, détachement,

- **Pièces à joindre dans une même enveloppe, à l'attention de la correspondante handicap 84 :**
- ✓ Ce formulaire, accompagné de :
 - la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou la carte d'invalidité.
 - un courrier motivé à Monsieur le directeur académique détaillant le type de vœux envisagés (DIR/ECMA/ECEL/TR/Specialisé etc.) et le secteur géographique.
Il est fortement recommandé d'élargir ses vœux en formulant au moins un vœu commune.
 - ✓ Une enveloppe close portant la mention « PLI CONFIDENTIEL A L'ATTENTION DU MEDECIN DE PREVENTION » :
 - un courrier motivé au médecin de prévention
 - les justificatifs de la situation à étudier : certificats médicaux, pathologie exacte, suivi médical, traitements, évolution prévisible...
 - tout justificatif attestant que la mutation améliorera les conditions de vie de la personne handicapée.

La bonification au titre du handicap doit permettre d'obtenir un poste compatible avec la problématique médicale, mais pas de cibler des postes selon les préférences personnelles, dans un souci d'équité avec les autres participants au mouvement.